ISSN : 0294 - 4693

DLP 28-11-83269715

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Grandes cultures

PUBLICATION PERIODIQUE
BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES - VIENNE

ABONNEMENT ANNUEL 80 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, ROUTE DE LA FORET - BIARD - 86 000 POITIERS - TEL : (49) 58.39.02

BULLETIN N° 37 (18/83) du 20 OCTOBRE 1983

CEREALES

JAUNISSE NANISANTE

Les orges et les avoines levées encourent des risques très importants : de nombreux pucerons, ailés et aptères, sont observés sur les cultures et déjà quelques jaunissements apparaissent. En conséquence, il est indispensable d'assurer une protection insecticide à partir du stade deux feuilles.

Autant que possible, il est recommandé de diminuer les sources de virus en éliminant toutes les repousses de céréales (colza, parcelles déchaumées) et en broyant les cannes de maïs.

COLZA

PUCERONS CENDRES

En toutes zones, des colonies de pucerons cendrés du chou sont observées. Ils provoquent une déformation et un jaunissement des feuilles.

Quand la population est jugée importante (plus d'une plante sur 10 atteinte) et si des températures douces favorables se poursuivent, une protection est à envisager à l'aide de bromophos, pirimicarbe, endosulfan + thiométon.

En cas de traitement à températures basses (10°C) préférer bromophos ou l'association endosulfan + thiometon.

GROSSES ALTISES

Les vols continuent : les effectifs les plus importants se situent dans les Deux-Sèvres.

. Sur les parcelles les plus tardives, qui atteignent tout juste le stade deux feuilles, il importe de faire un contrôle du nombre de pieds avec morsures. Intervenir lorsqu'une plante sur 3 présente au moins une morsure.

. Sur les parcelles plus développées, des captures régulières et importantes doivent inciter à lutter contre les adultes pour éviter les risques d'infestation en larves.

P. 129

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : R. GUILLEMENET - Inscription à la C.P.P.A.P. N° 1664 A.D.

TENTHREDES

Ce ravageur a pullulé dans quelques situations et a nécessité une intervention rapide. La vigilance est encore recommandée sur les parcelles les plus tardives.

FEU BACTERIEN DES ROSACEES

Un foyer de Feu bactérien, grave maladie affectant les pomacées (Poirier, Pommier) et certaines rosacées ornementales dont les cotoneasters, pyracanthas, sorbiers, cognassier du Japon a été mis en évidence dans une pépinière de Montemboeuf (Charente). Des prospections sont entreprises dans cette région pour définir l'importance de ce foyer où d'ores et déjà les mesures appropriées ont été prises.

Imprimé à la Station le 20 OCTOBRE 1983

Précédente Note : Bulletin N° 36 du 6.10.83

Service de la Protection des Végétaux
Circonscription Phytosanitaire
"POITOU-CHARENTES"

Fédération Régionale de Défense
contre les Ennemis des Cultures
F.R.E.D.E.C.

13, Route de la Forêt
BIARD 86000 POITIERS

4ème JOURNEE CIPHYSA-FREDEC

Lycée Agricole de MELLE (79)

MERCREDI 7 DECEMBRE 1983

PROGRAMME

9h,00 - Accueil des participants

9h,30 - Présentation de la Journée (M. BROTHIER)

9h,45 - Panorama de l'année 1983 (R. GUILLEMENET)

10h,15 - La lutte contre les taupes (Cl. SAGOT)

10h,30 - Pause

11h,00 - L'année météorologique et ses conséquences agricoles (A. GUERIN)

11h,30 - Problèmes du Vignoble en 1983 (M. WEBER - Cl. MAILLET - R.HUDE - Y. VIDAL)

13h,00 - Repas au Lycée Agricole de MELLE
(Présence de M. G. LECHAPT)

15h,00 - Fonctionnement en 1983 du réseau Céréales (A. GUERIN)

15h,40 - Importance du nématode des Céréales en Poitou-Charentes (Cl. MAILLET)

16h,00 - Résultats des Essais fongicides sur Céréales en 1982-83
(A. GUERIN - J. HARIOT - D. LE GALL - J.C. MALET)

16h,40 - Conclusions de la Journée (M. BROTHIER - R. GUILLEMENET)

S.P.V. BIARD

F.R.E.D.E.C.

REUNION TECHNIQUE d'AUTOMNE

LYCEE AGRICOLE de MELLE 7.12.83

M. ....

Adresse ....

assistera à la réunion technique d'automne CIPHYSA-FREDEC

Participera (1) Ne participera pas au repas pris au Lycée

(participation 50 F., sauf correspondants de la Station d'Avertissements)

(1) Ci-joint un chèque de 50 F. libellé à l'ordre de la F.R.E.D.E.C.
Poitou-Charentes.

P 30